

Garde a vue de mon fils majeur

Par Fanny Butel, le 14/03/2020 à 09:53

Bonjour mon fils de 19 ans est en garde a vue depuis hier j'ai appelé je me suis déplacée au commissariat on m'a donner aucune information comment faire car il n'est toujours pas sorti comment procéder? Ne serait ce que pour avoir des nouvelles merci de votre réponse

Par jodelariege, le 14/03/2020 à 10:09

bonjour

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14837

lire "prévenir un de ses proches ...sauf si cela nuit à l'enquète"

vous pouvez demander un avocat pour assister votre fils si il n'en a pas demandé

Par youris, le 14/03/2020 à 10:09

bonjour,

La personne gardée à vue doit être immédiatement informée par l'officier de police judiciaire, dans une langue qu'elle comprend, des éléments suivants :

.....

Le droit de faire prévenir par la police ou la gendarmerie toute personne avec qui elle vit habituellement ou un membre de sa famille (père, mère, enfant, frère ou sœur). Si elle est de nationalité étrangère, elle peut faire prévenir les autorités consulaires de son pays. La personne gardée à vue peut en plus faire prévenir son employeur. Les policiers ou les gendarmes peuvent également autoriser une communication directe entre le gardé à vue et un de ses proches (par téléphone, par écrit ou en face-à-face), si cela ne nuit pas à l'enquête

source: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14837

selon ce qui précède, votre fils pouvait vous joindre, ou un membre de son entourage mais il

a peut-être préféré ne prévenir personne.	
salutations	

Par **jodelariege**, le **14/03/2020** à **12:00**

bonjour

ou la police a estimé(ou le procureur) que cela pouvait nuire à l'enquete...